

Élections municipales à Saint-Clar



Élections municipales à Saint-Clar

Les élections municipales auront lieu les dimanche 15 et 22 mars 2020. La commune de Saint-Clar comptant plus de 1000 habitants, l'élection municipale se déroulera selon un mode de scrutin par liste partiariaire comme lors de l'élection de 2014, sans panachage.

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps et pour la même durée (6 ans).

Les bulletins de vote comporteront donc :

- À gauche, la liste des candidats au Conseil Municipal.
- À droite, la liste des candidats au Conseil Communautaire.

Les deux listes présentes sur les bulletins sont bloqués et indissociables : tout ajout, suppression de nom ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul. Il n'est pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux en rayant la liste des conseillers communautaires (ou inversement).

En raison des travaux sur la place de l'Ail, le lieu de vote a été déplacé à la salle des associations, rue de la Poste.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h. Les électeurs doivent se munir de leur carte électorale et de leur pièce d'identité pour pouvoir voter.